



Clause de non concurrence léonine ?

Par **poivron**, le **23/10/2013** à **15:50**

Bonjour, je voudrais savoir si la clause de non concurrence figurant sur mon contrat est léonine ?
Voici un extrait de mon contrat de travail :
Je suis prestataire dans une SS2I, en inter-contrat, cette clause m'empêche de trouver un emploi auprès d'entreprises intéressées par mon profil.
Mon employeur est une société avec le statut :
Activité : Activités des sociétés holding
Forme juridique : SARL
Merci de votre aide.

Par **moisse**, le **23/10/2013** à **18:37**

Bonjour,
Il n'existe pas de clause léonine entre un employeur et un salarié.
Une clause léonine ne concerne que des contrats commerciaux.
Par contre la clause de non concurrence que vous exposez ne paraît pas irrégulière, elle est limitée dans l'espace et le temps, elle a une contrepartie financière.
Par contre contrairement à ses prétentions, l'entreprise ne peut annuler cette clause pendant le contrat sans votre accord.